

“ serviteurs cette paix que le monde ne peut donner, afin que nos cœurs étant soumis à vos commandements et délivrés de la crainte de nos ennemis, nous ayons par votre protection des jours tranquilles. Par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.” Pour ceux qui la récitent tous les jours.

51 “ Ils (les 24 vieillards) avaient des coupes d’or pleines de parfums qui sont les oraisons des saints,” *St. Jean*. “ Aussi qu’y a-t-il de plus excellent que l’oraison,” *St. Augustin*. “ Et j’ose promettre le Ciel à ceux qui feront chaque jour un quart d’heure d’oraison,” *St. Thérèse*. Pour ceux qui chaque jour feront au moins un quart d’heure de méditation ou oraison mentale.

52 Pour ceux qui les auront récités tous les jours du mois.

53 “ O très-miséricordieux Jésus, plein d’amour pour les âmes, je vous en conjure par l’agonie de votre saint Cœur et par les douleurs de votre Mère Immaculée, purifiez dans votre sang tous les pêcheurs de la terre qui sont maintenant à l’agonie et qui, aujourd’hui même, doivent mourir. Ainsi soit-il. Cœur agonisant de Jésus, ayez pitié des mourants.” En honorant le cœur agonisant de Jésus, on prie pour ceux qui sont alors en agonie et qui mourront dans cette journée. Pour ceux qui la récitent pendant tout le mois trois fois par jour, à des moments différents.

54 Deux jours de chaque mois, au choix des associés. Voir le No. 20.

55 Le troisième dimanche de chaque mois, en assistant à la procession. “ Elle a pour but d’honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le sacrement de son amour, et de réparer les outrages qu’il y reçoit de l’ingratitude des hommes.” Il n’y a aucune prière requise spécialement.

56 Le 1er vendredi ou 1er dimanche de chaque mois et un autre jour, à son choix. Voir aussi le No. 12.

57 Deux jours à son choix dans le mois. Voir aussi les Nos. 14 et 32.

58 Le dernier dimanche de chaque mois à ceux qui récitent ensemble le chapelet au moins trois fois par semaine.

59 Le 1er dimanche de chaque mois.

60 Deux fois par mois au choix des associés.

61 Un jour par mois (de plus, les jours de Grand’messes et services célébrés pour les défunts.)

62 Le 1er vendredi ou 1er dimanche et un autre jour de chaque mois aux associés qui auront récité chaque jour du mois le *Pater, Ave* et *Credo*, avec l’aspiration : “ Cœur aimable de Jésus, faites que je vous aime de plus en plus.” Également un autre vendredi et un autre jour du mois, mais avec visite et prière pour le Pape. Voir aussi les Nos. 3 et 16.

63 Il suffit de faire, pendant trois jours, quelque prière, en l’honneur de la Ste. Trinité et communier le dernier jour.

64 “ Que la très-juste, la très-haute et très-aimable volonté de Dieu soit faite,

STE. CLAIRE ET LES PAINS BÉNITS.—Ste. Claire, la très-dévouée servante de la croix du Christ, la noble plante spirituelle de St. François, jouissait d’une réputation de sainteté telle que non-seulement les Evêques et les Cardinaux, mais le Pape lui-même se faisait un plaisir de la voir, de l’entendre et de la visiter souvent. Une fois entre autres, le Saint Père alla à Saint Damien pour entendre Ste. Claire parler des choses célestes ; et, pendant qu’ils s’entretenaient ainsi, celle-ci fit dresser la table, y fit servir le pain, et dit respectueusement au Saint Père de le bénir. Celui-ci répondit : Sœur Claire, je désire que ce soit vous qui le bénissiez en faisant dessus le signe de la très-sainte croix à laquelle vous vous êtes dévouée.—Pardonnez-moi, Saint Père, dit la fidèle servante de Jésus, je serais accusée de présomption si, en présence du vicaire du Christ, moi, pauvre femme, je me permettais de bénir le repas.—Eh ! bien, pour écarter toute présomption, je vous commande de le faire par obéissance ; bénissez les pains au nom de Dieu. La religieuse soumise fit le signe de la croix, et, ô prodige, aussitôt tous ces pains portèrent l’empreinte de la croix. On mangea une partie de ces pains, et on conserva l’autre comme preuve du miracle. Le Saint Père en prit une part, l’emporta, remercia Dieu et donna sa bénédiction à la Sainte.

Quand la patrie est en danger tout citoyen est soldat ; quand la religion est en péril, tout chrétien doit être apôtre. (Tertullien.)